

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DASCO 62 Caisse des Ecoles (1er) - Subvention (5 565 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 juin 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la caisse des écoles du 1er arrondissement pour la mise en œuvre de séjours de vacances ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 20 juin 2016;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5 565 euros est attribuée à la caisse des écoles du 1er arrondissement pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Article 2 : La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au budget municipal de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 65736, rubrique 423.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO